



LES CLUBS 4-H DU QUÉBEC inc.
6500, boul. Arthur-Sauvé, bur. 202
Laval (Québec) H7R 3X7
Tél.: 450 314-1942
info@clubs4h.qc.ca
www.clubs4h.qc.ca



Février 2022

Distribution de plants dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts 2022

Madame, Monsieur,

C'est maintenant le temps d'initier les projets de plantation et de distribution de plants pour le printemps 2022.

Chaque année, au cours du mois de mai, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et ses partenaires invitent les organismes, les écoles et les municipalités à organiser diverses activités de sensibilisation pour démontrer à quel point il est important de prendre soin de la forêt et de la découvrir. Le Mois de l'arbre et des forêts contribue ainsi à faire réaliser l'importance de cette ressource dans toutes les sphères de notre vie quotidienne, que ce soit par notre travail ou nos loisirs, ou encore par l'utilisation des milliers de produits dérivés des arbres.

Les organismes à but non lucratif, les municipalités et les écoles peuvent obtenir des plants d'arbres à distribuer afin de réaliser des actions concrètes d'éducation avec la communauté dans le cadre **du Mois de l'arbre et des forêts** en mai prochain.

Les Clubs 4-H du Québec gèrent les demandes de plants pour les régions de **Montréal**, de **Laval** et de la **Montérégie**.

Afin de poursuivre vos démarches, rendez-vous sur notre site Web au www.clubs4h.qc.ca afin de remplir le formulaire de demande en ligne en plus d'y trouver de l'information et une liste de suggestions de projets éducatifs. Précisez l'endroit où vous désirez récupérer les plants ainsi que les projets éducatifs que vous allez réaliser avec le nombre de plants demandés.

Toutes les demandes reçues après le **15 avril 2022** ne pourront être traitées.

Les plants sont offerts gratuitement par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de vous permettre de réaliser vos activités. Les quantités disponibles ne sont pas encore connues.

Pour avoir de plus amples informations sur le **Mois de l'arbre et des forêts**, vous pouvez consulter le site Internet : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/mois-de-larbre-forets/partenaires/>.

IMPORTANT : Les mesures sanitaires qui seront en vigueur au moment de la distribution devront être respectées.

Afin de vous sensibiliser sur la portée de vos initiatives, depuis 1980 par l'entremise des Clubs 4-H du Québec, la distribution a permis la mise en terre de 5 287 493 plants au bénéfice de toute la collectivité québécoise.

Si des renseignements supplémentaires vous sont nécessaires, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Au plaisir de vous servir,

Andrée Gignac, directrice

NOTE : Vous êtes un demandeur de la région administrative des Laurentides, veuillez communiquer avec l'organisme Table forêt Laurentides à : direction@tableforet.ca

À PROPOS DES ARBRES FOURNIS PAR LE MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

- ✓ Les arbres que vous recevrez sont des semis, c'est-à-dire des jeunes pousses entre 25 et 40 cm de hauteur pour les conifères (arbres avec des aiguilles) et entre 60 et 90 cm pour les feuillus.
- ✓ Les plants peuvent être à racines nues entreposés dans de grands sacs.
- ✓ Il est à noter que les essences disponibles ne sont pas encore connues. Toutefois, par les années passées, nous avons approximativement 50% de feuillus et 50% de conifères.
- ✓ **Les arbres fournis par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs seront disponibles dans la semaine du 9 mai 2022. Cet élément est à considérer puisque l'on vous demande de planter les arbres le plus tôt possible après leur arrivée. De plus, on doit harmoniser l'activité avec les humeurs de Dame Nature (pluie abondante, orage, sol gelé, etc.) Donc, la plantation d'arbres présente de nombreux défis lors de la planification d'un projet puisque vous allez travailler avec du matériel végétal.**

Planter un arbre... c'est recréer sa ville!



Saviez-vous qu'un arbre d'une cinquantaine d'années produit assez d'oxygène quotidiennement pour une personne?

Les arbres aident même à réduire la pollution sonore!

Des études démontrent qu'une bande de terrain boisé réduit le bruit de 6 à 8 décibels par 30 mètres.



La plantation d'un seul arbre contribue au maintien de l'équilibre écologique.

Plants offerts gratuitement par :

Forêts, Faune
et Parcs
Québec

En collaboration avec :

